



02.02.2009 - 11:21 Uhr

## **Conseils Cipi pour un carnaval sans accidents : Les costumes de carnaval sont inflammables**

Berne (ots) -

Dans la cohue du carnaval, les costumes peuvent très facilement prendre feu et être à l'origine de blessures graves. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi recommande d'imprégnier les étoffes synthétiques facilement inflammables avec un produit ignifuge.

Les briquets, les cigarettes et les lampions sont régulièrement à l'origine d'accidents au carnaval. "Les matières synthétiques des costumes de carnaval s'enflamment très facilement au contact avec le feu", explique Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. "En outre, ces textiles fondent en brûlant et collent sur la peau. Il en résulte des blessures douloureuses et dangereuses".

Le Cipi conseille aux fêtards de prendre leurs précautions. Traiter les costumes avec des produits ignifuges usuels offre une bonne protection: les textiles ne risquent alors plus guère de s'enflammer.

### Mesures de protection incendie pour les bals masqués

Le Cipi recommande aux organisateurs de bals masqués et d'autres manifestations liées au carnaval de traiter les décos avec un produit ignifuge et de renoncer à l'utilisation de feu nu, de lampions et de torches. Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité: alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre.

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi:  
"Attention au feu!"

Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi,  
Tél.: +41/41/727'76'77  
E-Mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch).

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100577070> abgerufen werden.